

(I)
(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1851 - 1852.

SITUATION GÉNÉRALE
DU
TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1851,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

M. HAYEZ. IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE, RUE DE L'ORANGERIE. 16.

1851.

SITUATION GÉNÉRALE**DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1^{er} SEPTEMBRE 1851,**

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

EXPOSÉ.*Messieurs,*

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor au 1^{er} septembre 1851.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1830 à 1849, et, d'autre part, les résultats probables des exercices 1850 et 1851.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICES 1830 A 1847.

Les comptes des exercices 1830 à 1847 vous ont été soumis; la plupart ont déjà reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces dix-sept années nous a mis en présence d'un déficit qui a été fixé définitivement à la somme de fr. 42,937,839 27

Les exercices 1848 et 1849 sont clos depuis le 31 octobre 1850. Les comptes définitifs vous en seront présentés, dès qu'ils auront été arrêtés par la Cour des Comptes.

EXERCICE 1848.

Le Budget de l'exercice 1848, dans lequel sont venues se fondre les ressources extraordinaires dérivant des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, s'est fermé avec un excédant des recettes sur les dépenses de fr. 11,057,291 18

A REPORTER. fr. 11,057,291 18 42,937,839 27

REPORT. fr. 11,037,291 18 42,937,839 27

EXERCICE 1849.

Le Budget de l'exercice 1849 laisse également un boni
arrêté définitivement à la somme de fr. 1,604,568 45

Les découverts réunis des exercices 1830 à 1847 ont donc, grâce à ces
excédants de recettes sur les exercices 1848 et 1849, été atténués de . fr. 12,661,639 65

et sont ainsi ramenés à la somme de fr. 30,276,179 64

Telle est, Messieurs, la situation définitive et irrévocable des Budgets des exercices 1830 à 1849 inclusivement.

Nous avons maintenant à examiner la situation probable des exercices 1850 et 1851.

EXERCICE 1850.

Dans mon Exposé de l'année dernière, l'exercice 1850 était présumé devoir offrir un déficit de fr. 5,627,617 13 c; aujourd'hui que nous sommes plus rapprochés du terme de sa clôture, il est permis d'en établir les résultats avec une probabilité plus grande.

Comparé aux Budgets des dépenses, le Budget des Voies et Moyens devait, selon les prévisions primitives, c'est-à-dire lors du vote de ces Budgets, laisser un excédant de recettes de fr. 1,235,647 91 c; mais cette situation s'est, depuis lors, largement modifiée, tant par les votes législatifs que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

Nous allons brièvement indiquer ces modifications.

Le Budget des Voies et Moyens, évalué d'abord à 115,910,820 francs, a été porté ultérieurement à 117,910,820 francs, par l'addition du produit présumé de la fabrication des toiles destinées à l'exportation (loi du 19 avril 1850).

D'après les tableaux joints à la situation actuelle, les revenus probables de l'exercice 1850 s'élèveront seulement à fr. 116,820,331 78 en en dégageant une somme de fr. 85,159 45 c, qui était affectée à des dépenses spéciales et qui, demeurée sans emploi, doit, d'après les règles sur la comptabilité, être transférée à l'exercice 1851.

Les recettes réelles de l'exercice 1850 resteraient donc de 1,090,000 francs (somme ronde) au-dessous des prévisions adoptées dans la loi du Budget.

Passons aux dépenses :

Les crédits votés par les différentes lois budgétaires s'élevaient primitivement à fr. 114,677,172 09

Ils ont, depuis lors, été successivement augmentés de divers crédits extraordinaires, supplémentaires ou spéciaux, dont plusieurs se rapportent, comme ceux accordés dans la session dernière, à des dépenses contractées ou à des travaux décrétés sous les administrations précédentes. En voici l'énumération :

A REPORTER. fr. 114,677,172 09 116,820,331 78

REPORT. fr. 114,677,172 09 116,820,331 78

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES.

Loi du 19 avril 1850. Crédit au Département de la Justice	fr. 1,500,000 »
Loi du 2 janvier 1850. Crédit au Département des Affaires Étrangères . .	78,000 »
Loi du 21 juin 1849. Crédit au Département de l'Intérieur.	500,000 »
Loi du 4 juin 1850. Crédit au Département de l'Intérieur	151,560 05
Loi du 4 juin 1850. Crédit au Département de l'Intérieur	15,260 59
Loi du 4 juin 1850. Crédit au Département des Travaux publics	250,000 »
Loi du 4 juin 1850. Crédit au Département des Travaux publics	79,200 »
Loi du 6 juin 1850. Crédit au Département des Finances.	46,600 »
Loi du 6 juin 1850. Crédit au Budget des Non-Valeurs.	106,463 51
Loi du 12 juin 1851. Crédit au Budget de la Dette publique	86,250 »
Loi du 3 septembre 1851. Crédit au Département de la Justice	75,000 »
Loi du 9 juin 1851. Crédit au Département de l'Intérieur	217,940 57
Loi du 10 juin 1851. Crédit au Département des Travaux publics	1,147,248 19
Loi du 12 juin 1851. Crédit au Département des Finances.	2,500 »
Loi du 12 juin 1850. Crédit au Budget des Non-Valeurs	19,000 »
Loi du 14 juin 1851. Crédit au Budget des Non-Valeurs	129,466 »

ENSEMBLE. fr. 4,404,468 49

CRÉDITS POUR SERVICES SPÉCIAUX.

Loi du 4 juin 1850. Intérieur. Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes	fr. 450,000 »
---	---------------

A REPORTER. fr. 450,000 » 119,081,640 58 116,820,331 78

REPORT. . . fr. 450,000 » 119,081,640 58 116,820,551 78

Loi du 4 juin 1850. Travaux publics.
Canal latéral à la Meuse, de Liège vers
le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . 590,000 »

Loi du 4 juin 1850. Travaux publics.
Canal de Zelzaete à la mer du Nord, en-
tre S^t-Laurent et Damme 150,000 »

Loi du 4 juin 1850. Travaux publics.
Canal de Deynze à Schipdonck. 550,000 »

1,500,000 »

L'ensemble des crédits législatifs, compris ou ajoutés
aux Budgets des Dépenses de l'exercice 1850, s'élève con-
séquemment à fr. 120,581,640 58

Ce chiffre se modifie par les virements de crédits qui
ont eu lieu, pour se conformer à l'art. 50 de la loi sur la
comptabilité de l'État. Ces virements consistent :

1° Dans le report à l'exercice 1850 des sommes enga-
gées sur les crédits ouverts au Budget
de 1849, ci fr. 556,555 60

2° Dans le transfert au même exer-
cice des parties demeurées disponibles
sur les crédits spéciaux ouverts aux
Ministères des Travaux publics et de
l'Intérieur, pendant les années précé-
dentes, pour divers travaux d'utilité
publique. — Ces transferts s'élèvent à . . . 1,082,569 65

Par suite de ces mesures de comptabilité, les cré-
dits législatifs de l'exercice 1850 se trouvent augmentés
de fr. 1,418,705 25

et portés, en conséquence, à fr. 122,000,545 81

On pourrait, sans exagération, évaluer à 1,000,000 fr.
les sommes qui demeureront sans emploi sur ces crédits;
mais comme il est certain, dès à présent, que des crédits
complémentaires devront être réclamés pour couvrir plu-
sieurs dépenses qui excèdent les allocations votées au
Budget des Non-Valeurs et Remboursements, on croit ne
pouvoir admettre qu'une économie de fr. 500,000 »

A REPORTER fr. 116,820,551 78

REPORT. fr. 116,820,531 78

D'après cet exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1850 s'élèveraient, en définitive, à fr. 121,500,345 81

et laisseraient, par conséquent, le trésor à découvert d'une somme de (1). fr. 4,680,014 03

EXERCICE 1851.

L'exercice 1851 est encore trop rapproché de l'époque à laquelle il s'est ouvert, pour que l'on puisse apprécier quels en seront les résultats. Nous ne pouvons, à cet égard, nous appuyer que sur des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes borné à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les faits accomplis pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits accordés.

Les Budgets de l'exercice 1851, adoptés par la Législature, s'élevaient primitivement :

Celui des Voies et Moyens à fr. 117,532,550 »
Celui des Dépenses à 115,436,059 16

On prévoyait donc un excédant de recette de . . . fr. 1,896,490 84

Mais ces prévisions premières se sont modifiées depuis lors.

(1) D'après l'exposé publié l'année dernière, le découvert de l'exercice 1850 n'était évalué, comme on l'a dit plus haut, qu'à fr. 5,627,617 15

au lieu de fr. 4,680,014 05 c, que l'on constate aujourd'hui.

Cette différence de fr. 1,052,596 90 c exige quelques explications.

Le découvert s'est accru des sommes suivantes, savoir :

1 ^o Les recettes de l'exercice 1850 étaient évaluées à	118,068,165 02
tandis qu'elles ne s'élèveront qu'à	116,820,551 78
DIFFÉRENCE.	fr. 1,247,613 24
2 ^o De nouveaux crédits supplémentaires et extraordinaires ont été votés par la Législature. Ils s'élèvent à	1,677,584 76
3 ^o Une somme de	556,555 60
est actuellement transférée de l'exercice 1849 à l'exercice 1850, pour être affectée aux créances engagées pendant le premier de ces exercices.	
4 ^o Une économie de 1,000,000 de francs avait été prévue sur les Budgets des dépenses. Elle est réduite, dans la situation actuelle, à	500,000 »
ENSEMBLE.	fr. 3,761,555 60

Par contre, les crédits spéciaux, qui n'avaient pas été dépensés sur les exercices antérieurs et qui devaient être transférés à l'exercice 1850, étaient portés, dans l'ex-

posé de 1850, pour fr. 3,791,526 55
Ils ne figurent plus dans la situation actuelle que pour. 1,082,569 63

DIFFÉRENCE. fr. 2,709,156 70

Reste ou somme égale à celle mentionnée plus haut. 1,052,596 90

Le tableau des revenus de l'exercice 1851, publié à l'appui de la situation actuelle, en évalue le chiffre probable à fr. 117,558,750 85

Les Budgets des Dépenses qui, d'après les prévisions, s'élevaient, comme on vient de le voir, à fr. 115,436,059 16 se sont accrus de plusieurs crédits nouveaux, s'élevant ensemble à fr. 2,880,463 57 c^s, savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Loi du 10 juin 1851, au Budget de la Dette publique	fr. 815,956 77
Loi du 5 septembre 1851, au Budget du Département de la Justice	350,271 38
Loi du 16 août 1851, au Budget du Département des Affaires Étrangères	11,192 89
Loi du 25 août 1851, au Budget du Département des Affaires Étrangères	15,000 »
Loi du 26 février 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	75,000 »
Loi du 9 juin 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	45,407 58
Loi du 9 juin 1851, au Budget du Département de l'Intérieur	200,000 »
Loi du 10 juin 1851, au Budget du Département des Travaux publics	179,536 80
Loi du 10 juin 1851, au Budget du Département des Travaux publics	544,000 »
Loi du 12 juin 1851, au Budget du Département des Finances	238,097 95
ENSEMBLE.	fr. 2,252,463 57

CRÉDITS POUR SERVICES SPÉCIAUX.

Loi du 10 juin 1851, au Département de l'Intérieur, pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et au drainage	fr. 600,000 »
Loi du 10 juin 1851, au Département des Travaux publics, pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers.	108,000 »
	708,000 »

A REPORTER. fr. 2,960,463 57 115,436,059 16 117,558,750 85

REPORT. . . . fr. 2,960,463 37 115,436,039 16 117,338,750 85

Ces crédits doivent, toutefois, être réduits de. 80,000 »
par suite d'une diminution opérée au Budget des Travaux publics, en exécution de la loi du 31 mars 1851.

Les crédits de toute nature, accordés depuis le vote des Budgets de 1851, s'élèvent donc à fr. — — — 2,880,463 37

A ces crédits viennent s'ajouter ceux qui ont été demandés pendant la dernière session, mais qui ne sont pas encore votés par les deux Chambres.

Ces crédits sont les suivants :

Au Département de la Justice, un crédit de 450,000 fr. a été voté par la Chambre, pour la fabrication de toiles destinées à être exportées. On ne le porte ici que pour mémoire, une somme égale à la dépense devant être portée parmi les Voies et Moyens ;

Au Département de l'Intérieur . . fr.	80,400 67	
Id. id.	811,750 82	
Id. id.	55,000 »	
Id. des Finances	114,141 41	
Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements	560,718 99	
Au Département des Finances	467,045 26	
	-----	1,889,037 15

Ce dernier crédit est le seul qui n'ait encore été l'objet d'aucun vote. Il est destiné à régulariser les avances qui ont été faites par le trésor en 1859, pour favoriser l'exportation des produits cotonniers, par l'entremise de la Banque de l'industrie, à Anvers.

ENSEMBLE. . . . fr. 120,205,559 68

Les économies qui seront réalisées sur tous ces crédits sont évaluées à 1,000,000 »

Ainsi, sans parler des crédits qui seront encore inévitablement réclamés dans le cours de la session actuelle, les dépenses de l'exercice 1851 sont présumées, dès à présent, devoir s'élever à fr. 119,205,559 68

Mais les virements prescrits par la loi sur la comptabilité viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1851 :

1° Comme charges nouvelles, une partie des crédits votés les années précédentes, pour des services spéciaux aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics.

A REPORTER. . . . fr. 119,205,559 68 117,338,750 85

REPORT. . . fr. 119,205,559 68 117,358,730 85

Ces crédits spéciaux s'élèvent à . fr. 2,709,156 70

2° Comme ressource nouvelle, les
fonds encore libres au 31 décembre
1850 sur les produits expressément
affectés par la loi à des services spé-
ciaux 85,159 45

L'exercice 1851 reçoit ainsi un ac-
croissement de charges de fr. 2,624,017 25

ENSEMBLE. fr. 121,829,576 95

et nous met finalement en présence d'un déficit de fr. 4,490,846 08

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1850 A 1851.

Si nous récapitulons les divers résultats que je viens, Messieurs, de vous exposer, nous constatons :

Sur les Budgets clos de 1850 à 1849, un déficit définitif de . . . fr. 30,276,179 64

Sur le Budget de 1850, un déficit probable de 4,680,014 05

et, enfin, sur le Budget de 1851, un déficit également probable de . . . 4,490,846 08

De sorte que les déficits réunis de tous ces exercices s'élèvent à . . . fr. 39,447,059 75

Afin d'éviter toute confusion, nous n'avons pas parlé jusqu'à présent des ressources spéciales dont le Gouvernement a pu disposer pour atténuer ce découvert. Ces ressources consistent, en premier lieu, dans la réalisation des titres des dettes à 4 p. % et à 2 1/2 p. %, dont la loi du 20 juin 1849 a autorisé l'aliénation. Le produit net et définitif, porté au compte de l'exercice 1850, s'en est élevé à fr. 16,547,668 69

Nous disposions, en second lieu, de la réserve provenant des fonds d'amortissement des emprunts 5 p. % de 1840 et de 1842, lesquels, aux termes des contrats passés avec les bailleurs, n'ont pas été employés au rachat des titres de ces emprunts, ci 5,788,156 42

ENSEMBLE. fr. 22,135,825 11

Le découvert auquel nous aurons à faire face, à partir de l'année 1852, est donc évalué à fr. 17,311,214 64

Je viens, Messieurs, de vous exposer la situation de nos finances. Pour en compléter le tableau, il me reste à vous indiquer les moyens extraordinaires qui nous sont encore réservés pour réduire le déficit.

Indépendamment des quatre mille actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 3,750,000 francs, le Gouvernement pourra disposer ultérieurement des ressources à provenir des ventes de biens

domaniaux, dont l'aliénation, jusqu'à concurrence de 10 millions, est ordonnée par la loi du 3 février 1843.

Ces ventes, qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont :

Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de	fr.	1,056,485	»
— 18 juillet 1846		1,001,610	»
— 16 mai 1847		1,004,000	»
— 23 mai 1848		1,096,500	»
— 6 juin 1850		1,266,974	»
— 25 août 1851		974,810	»
ENSEMBLE.		fr.	6,400,379 »

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont élevés, savoir :

En 1845.	fr.	491,550	76
1846.		504,476	50
1847.		454,602	79
1848.		278,486	92
1849.		526,706	03
1850.		450,940	87
1851, approximativement		600,000	»
			3,086,745 67

Il reste donc une somme de 3,513,635 55
à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

Parmi les tableaux que j'ai l'honneur de déposer, il en est un sur lequel j'appelle, Messieurs, votre attention. Ce tableau, qui prend le n° 8, reproduit la situation, en la complétant, jusqu'aujourd'hui, des ressources et des dépenses *extraordinaires* qui ont été comprises dans les résultats des Budgets.

Les recettes extraordinaires y sont portées à	514,931,110	64
Les dépenses extraordinaires à	497,552,696	48

Excédant de recette.	fr.	17,378,414	16
------------------------------	-----	------------	----

Il résulterait de cette situation que les ressources extraordinaires auraient contribué aux besoins ordinaires jusqu'à concurrence d'une somme de plus de 17 millions, dans laquelle nous comprenons les 16 millions réalisés par suite de la négociation des titres de la dette publique, autorisée par la loi du 20 juin 1849.

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Avant de terminer, nous croyons devoir vous donner, comme l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 10, se divise en deux catégories, savoir :

En *Dette ordinaire*,
Et *Dette extraordinaire*.

La dette ordinaire prend son origine des charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas, de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles, des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement des mesures nécessitées par les événements de 1848.

Les intérêts à payer annuellement, de ce chef, s'élèvent à une somme de fr. 14,952,814 22^c, la dotation pour l'amortissement à fr. 1,342,936 32^c, et les frais annuels à 34,375 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer pour cette dette, s'élèvent à une somme de fr. 10,428,860 92^c, la dotation de l'amortissement à fr. 2,075,137 18^c et les frais annuels à 213,625 francs.

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de fr. 811,066,922 14

L'amortissement opéré s'élève à 205,038,418 44

En sorte qu'il reste à amortir un capital de. fr. 606,028,503 70

Ce chiffre, comparé à celui présenté dans la situation du 1^{er} septembre 1850, qui était de 611,992,361 25

accuse une diminution, depuis lors, du capital de la dette de fr. 5,963,857 55

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



(±)

ANNEXE N° 1.



TABLEAU

DE LA

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1851.



ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTÉ DES				
EXERCICES.	DÉSIGNATION DES BUDGETS.	ÉVALUATION DES RECETTES.		
		RESSOURCES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL.
1880.	Budget ordinaire	117,010,820 »	»	117,010,820 »
	— extraordinaire. { Fonds spécial. Ventes de domaines . . .	»	900,000 »	900,000 »
	— { Ventes des titres à 2 1/2 p. % et 4 p. % (Loi du 20 juin 1840)	»	16,347,668 69	16,347,668 69
1881.	Budget ordinaire	116,432,550 »	»	116,432,550 »
	— extraordinaire. { Fonds spécial. Ventes de domaines . . .	»	900,000 »	900,000 »
	— { Ressources spéciales transférées de l'exer- cice 1880	»	85,150 45	85,150 45
		255,445,370 »	18,252,808 14	251,676,178 14

du trésor au 1^{er} septembre 1851.

REVENUS.

REVENUS EFFECTIFS.					DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	MONTANT GÉNÉRAL des revenus probables.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
EN 1850.	EN 1851, au 31 août.	TOTAL.				
110,021,416 23	4,048,779 23	115,570,195 46	819,195 45	110,589,500 91	•	621,429 09
450,940 87	•	450,940 87	•	450,940 87	•	469,059 15
1,823,941 55	14,523,727 36	16,347,668 91	•	16,347,668 91	•	•
•	75,103,404 97	75,103,404 97	43,655,525 88	110,738,750 85	506,180 85	•
•	486,034 10	486,034 10	115,545 90	600,000 •	•	500,000 •
•	83,150 45	83,150 45	•	83,150 45	•	•
113,176,208 45	92,847,705 11	206,024,003 56	44,567,867 93	250,591,870 77	506,180 85	1,590,488 22
Excédant des évaluations sur les recettes. fr.					1,084,507 37	

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTÉ DES					
EXERCICES.	DÉSIGNATION DES BUDGETS.		CRÉDITS ALLOUÉS		
			PAR LE BUDGET	PAR DES LOIS	TOTAL.
			PRIMITIF.	SPÉCIALES.	
1850.	Budget ordinaire.	Dépenses transférées de l'exercice antérieur en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	336,555 60	"	336,555 60
		Dépenses de l'exercice courant	114,677,172 09	4,404,468 40	119,081,640 58
	— extraordinaire.	Crédits spéciaux transférés de l'ex ^c 1847.	"	198,556 21	198,556 21
		— — — 1848.	"	1,458,195 85	1,458,195 85
		— — — 1849.	"	258,100 12	258,100 12
		— — — votés dans le cours de l'exercice	"	687,757 47	687,757 47
1851.	— ordinaire.		115,456,059 16	2,172,465 57	117,628,522 55
	— extraordinaire.	Crédits spéciaux transférés de l'ex ^c 1850.	"	2,709,156 70	2,709,156 70
		— — — votés dans le cours de l'exercice.	"	708,000 "	708,000 "
			250,449,566 85	12,576,458 19	263,026,025 04

RÉSULTAT

Les Budgets généraux des dépenses des exercices en cours d'exécution, de 1850 et 1851, s'élèvent à

On présume que, lors de la clôture de ces exercices, il y aura lieu de retrancher de cette

1° A l'exercice 1850, des excédants de crédits à annuler pour une somme de

2° — 1851, — — — — —

Les recouvrements faits et encore à faire sur les ressources des mêmes exercices, montent à

* La gestion antérieure à 1850 offre les résultats ci-après, Savoir :

Déficit des exercices clos antérieurs à 1848 (Tableau pages 46 et 47)

Boni des exercices clos de 1848 et 1849 (Même tableau)

La situation établie à la date du 1^{er} septembre 1851 accuse, en définitive, un découvert sur l'ensemble

du trésor au 1^{er} septembre 1851.**DÉPENSES.**

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1851.	Observations.
EN 1850.	EN 1851, au 31 août.	TOTAL.		
4,082 04	280,570 11	280,652 75	75,682 85	a) On proposera l'annulation définitive de cet excédant.
91,541,462 48	10,615,470 66	111,154,942 14	7,920,698 44	
108,356 21	"	108,356 21	"	
1,415,559 40	"	1,415,559 40	a) 22,656 54	
258,100 12	"	258,100 12	"	
687,757 47	"	687,757 47	"	
"	54,544,195 07	54,544,195 07	65,264,526 86	
"	681,824 74	681,824 74	2,027,531 06	
"	92,042 17	92,042 17	615,957 85	
94,105,278 41	74,988,112 55	169,095,590 76	75,052,654 28	

GÉNÉRAL.

..... fr. 245,026,025 04

somme, Savoir :

..... fr. 500,000 "

..... 1.000,000 "

Ensemble. fr. 1,500,000 "

Il restera ainsi pour les dépenses. fr. 241,526,025 04

..... 250,591,870 77

Les Budgets en cours d'exécution présenteront, par conséquent, un excédant de ressources de . fr. 9,065,845 75

..... fr. 42,937,859 27

..... 12,661,659 65

Cette gestion se résumant ainsi en une insuffisance de . fr. 50,270,179 04

des opérations des Budgets, de . fr. 21,210,555 91

(6)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1850,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,550,750 "
Personnel	9,200,400 "
Patentes	5,100,000 "
Redevances sur les mines	207,900 "
Douanes	11,455,000 "
Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000 "
Sel	4,650,000 "
Vins étrangers	2,100,000 "
Eau-de-vie étrangère	200,000 "
— indigène	5,000,000 "
Bières et vinaigres	6,500,000 "
Sucres	5,500,000 "
Timbres sur les quittances	5,000 "
— sur les permis de circulation	1,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 "
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	220,000 "
Recettes accidentelles	10,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,245,000 "
Greffe	500,000 "
Hypothèques	1,650,000 "
Successions	5,500,000 "
Timbres	5,000,000 "
Amendes en matières d'impôts	175,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes de condamnations en matières diverses	121,400 "
PÉAGES.	
Rivières et canaux	2,870,000 "
Routes appartenant à l'État	1,779,100 "
Produits des postes	5,200,000 "
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produit du chemin de fer	14,525,000 "
À REPORTER.	107,815,450 "

recettes de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1851.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1850.	EN 1851.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
17,340,340 47	958,975 78	18,305,325 25	54,426 00	18,359,749 83	"	" 15	
8,220,292 30	774,570 70	8,994,672 18	159,152 85	9,155,825 03	"	46,574 97	
2,791,154 75	286,870 55	3,078,005 08	34,250 20	3,112,264 28	11,364 28	"	
175,986 52	2,540 25	176,532 57	480 02	177,022 19	"	50,877 81	
11,846,700 45	"	11,846,700 45	"	11,846,700 45	411,700 45	"	
829,625 45	58,261 29	507,884 72	"	867,884 72	"	52,115 28	
4,415,560 01	2,812 90	4,416,572 91	"	4,416,572 91	"	255,627 09	
2,578,581 75	"	2,578,581 75	"	2,578,581 75	478,581 75	"	
507,548 18	"	507,548 18	"	507,548 18	107,548 18	"	
5,706,105 59	45,636 40	5,859,759 79	"	5,859,759 79	"	60,260 21	
6,456,724 00	200 02	6,456,951 52	"	6,456,951 52	156,951 52	"	
2,740,806 62	408,127 92	3,148,954 54	"	3,148,954 54	"	351,065 46	
4,863 55	16 "	4,879 55	"	4,879 55	"	120 67	
1,049 69	"	1,049 69	"	1,049 69	49 69	"	
157,819 27	"	157,819 27	"	157,819 27	27,819 27	"	
167,861 69	58,775 55	226,637 24	"	226,637 24	6,637 24	"	
105,581 25	841 25	106,422 46	"	106,422 46	96,422 46	"	
10,175,888 41	37 89	10,175,976 50	20,485 "	10,194,461 50	"	36,558 70	
291,050 95	10 69	291,041 64	785 50	291,825 14	"	8,174 86	
1,674,648 27	145 51	1,674,793 58	1 24	1,674,794 82	24,794 82	"	
6,174,551 27	44,680 14	6,219,051 41	29,026 07	6,248,057 48	748,057 48	"	
2,740,745 28	10,871 15	2,751,616 45	2,472 22	2,754,088 65	"	245,911 55	
129,511 16	499 44	150,010 60	5,275 08	155,285 68	"	41,716 52	
4,500 "	"	4,500 "	"	4,500 "	"	500 "	
109,699 82	16,905 11	126,604 95	189,052 20	515,657 22	194,257 22	"	
2,870,541 52	14,015 24	2,884,556 56	965 20	2,885,519 83	15,519 85	"	
1,639,185 60	4,811 47	1,645,997 07	5,568 90	1,649,565 97	"	129,754 05	
2,858,504 01	292,655 14	3,150,959 15	"	3,150,959 15	"	40,040 85	
169,508 06	11,000 80	180,508 95	"	180,508 95	"	44,491 05	
14,665,625 10	"	14,665,625 10	"	14,665,625 10	158,625 10	"	
105,418,126 08	2,071,130 55	108,589,256 65	499,755 86	108,888,090 49	2,598,289 29	1,524,748 80	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	107,813,450 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Produits des domaines de l'État.	622,500 .
— des forêts	1,096,100 .
— des dépendances des chemins de fer	75,000 .
— des établissements et services régis par l'État. (Écoles militaire, vétérinaire, etc.)	202,200 .
— divers et accidentels	290,500 .
Revenus des domaines de l'État	327,100 .
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	120,000 .
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	537,520 .
Intérêts des capitaux tenus en réserve, jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842	290,500 .
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000 .
— des actes des commissariats maritimes	50,000 .
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000 .
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	180,000 .
Moitié des intérêts du cautionnement de 2,000,000 de francs de la Société de la Dendre	42,750 .
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 .
REMBOURSEMENTS.	
Prix d'instruments fournis à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000 .
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes	49,000 .
Déficits des comptables	.
Recouvrements d'avances faites par les divers départements	452,400 .
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	2,825,000 .
A REPORTER.	116,583,020 .

des recettes de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1851.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURVER.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1850.	EN 1851.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
105,418,126 08	2,971,130 55	108,389,256 63	499,753 86	108,888,990 40	2,508,289 20	1,524,748 80	
657,627 04	21,527 35	679,155 20	58,749 26	737,904 58	115,404 58	"	
1,000,883 01	15,697 42	1,025,581 53	2,524 42	1,028,105 75	"	67,994 25	
70,014 38	248 50	71,162 88	45 50	71,208 38	"	1,791 02	
150,092 40	6,632 "	157,624 40	4,795 17	162,419 66	"	59,780 54	
261,060 25	180 37	261,240 62	2,019 86	265,260 48	"	56,259 52	
225,055 75	0,720 06	251,756 71	41,180 18	272,956 89	"	54,165 11	
2,094 "	117,816 81	119,910 81	"	119,910 81	"	89 19	
557,520 "	"	557,520 "	"	557,520 "	"	"	
148,556 03	156,052 43	284,608 46	"	284,608 46	"	14,891 54	
565,582 05	"	565,582 05	"	565,582 65	85,582 65	"	
27,050 08	9,410 14	56,441 12	"	56,441 12	"	15,558 88	
321,257 54	131,291 48	452,548 82	"	452,548 82	"	122,451 18	
255,005 57	"	255,005 57	"	255,005 57	75,005 57	"	
21,575 "	"	21,575 "	"	21,575 "	"	21,575 "	
215,745 46	16,656 43	252,401 89	"	a) 252,401 89	"	7,598 11	
1,204 76	"	1,204 76	"	1,204 76	204 76	"	
96,565 45	0,556 46	102,919 91	"	102,919 91	2,919 91	"	
58,555 14	"	58,555 14	"	58,555 14	"	10,666 86	
111,176 09	6 54	111,182 63	18,026 52	129,209 15	129,209 15	"	
353,224 51	25,652 20	556,856 71	186,900 05	545,757 56	91,557 56	"	
200,422 10	1,052,425 54	1,252,845 53	"	1,252,845 53	"	1,572,154 47	
110,664,551 95	4,515,982 08	115,180,514 93	813,075 45	115,994,400 38	2,803,975 25	5,287,502 87	

a) Trésor public.
Carrément d'rectes : 147,435 81
Carrément d'rectes : 69,415 81
Carrément d'rectes : 43,408 87
Fr. 552,401 89

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.	
REPORT.	116,588,020 "	
Recettes accidentelles	200,000 "	
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	88,000 "	
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	25,000 "	
— — pour le service des ponts et chaussées.	61,200 "	
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1850	160,000 "	
	117,010,820 "	
FONDS SPÉCIAL.		
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.	900,000 "	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit de la négociation des titres de la dette à 2½ p. % (loi du 20 juin 1849).	5,954,667 36	
— — — à 4 p. %	10,595,001 55	
	154,258,488 69	

(14)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1850,

A L'ÉPOQUE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1851.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS
		EN 1850.	EN 1851.	TOTAL.	DISPONIBLES.
DÉPENSES ARRIÉRÉES DE					
SOMMES TRANSFÉRÉES DE L'EXERCICE 1849, ART. 30 DE LA LOI DE					
Département de la Justice.	82,276 21	4,082 04	75,545 57	77,426 21	4,850 "
" des Travaux publics.	252,474 89	"	181,642 04	181,642 04	70,832 85
" des Finances.	1,584 50	"	1,581 50	1,584 50	"
	336,335 60	4,082 04	250,570 11	260,652 75	75,682 85
Dette publique	55,848,568 77	20,206,340 52	0,552,777 55	55,620,127 05	219,241 72
DOTATIONS. Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75	"
— Sénat	40,000 "	54,500 "	5,500 "	40,000 "	"
— Chambre des Représentants	464,000 "	577,755 40	72,157 48	449,912 94	14,087 00
— Cour des Comptes.	140,100 "	144,475 25	5,426 75	147,900 "	1,200 "
Département de la Justice.	15,064,518 97	9,167,155 40	2,101,647 45	11,268,782 94	2,595,736 03
— des Affaires Étrangères	2,181,879 54	1,866,741 80	209,677 52	2,076,419 52	105,460 02
— de l'Intérieur.	6,862,074 52	5,682,107 90	944,122 55	6,626,250 25	255,844 09
A REPORTER.	61,061,264 15	49,520,386 17	9,669,309 06	58,989,695 25	2,971,568 02

de l'exercice 1850, à l'époque du 1^{er} septembre 1851.

OBSERVATIONS.

L'EXERCICE ANTÉRIEUR.

LA COMPTABILITÉ ET 205 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 15 NOVEMBRE 1849.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 22 novembre 1850

le 24 décembre 1850

le 30 décembre 1850.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 23, n° 174, à	fr. 35,762,138 77
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour intérêts et frais de la Dette flottante et remboursement des obligations des emprunts de 1848, émises pour souscription volontaire, de	86,230 »
	Fr. 35,848,368 77

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 25 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177, à	fr. 12,089,518 97
1 ^o Par l'article 2 de la loi du 19 avril 1850, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111, il a été ouvert un crédit supplémentaire, affecté à la fabrication des toiles destinées à l'exportation, de	1,500,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 septembre 1851, <i>Moniteur</i> du 4, n° 247, le Budget de la Justice a été augmenté de 75,000 francs, savoir : 10,000 francs pour impression des <i>Annales parlementaires</i> , etc., 65,000 francs pour frais d'entretien et de transport d'indigents	75,000 »
	fr. 13,664,518 97

Le Budget du Département des Affaires Étrangères et de la Marine a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 11 juillet, n° 192, à	2,103,879 34
Par l'article 2 de la loi du 2 janvier 1850, <i>Moniteur</i> du 5, n° 5, il a été ajouté au chapitre VII, art. 31, du Budget, un crédit pour servir à compléter le paiement des primes pour construction de navires de mer, pendant les années 1849 et 1850, de	78,000 »
	Fr. 2,181,879 34

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 23, n° 174, à	5,977,313 33
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit de 1,000,000 de francs, pour aider au maintien du travail agricole, industriel et artistique, etc. — Par l'art. 2, 500,000 francs ont été rattachés au Budget de l'exercice 1849, et 500,000 francs au Budget de l'exercice 1850. — L'article 3 porte « Les rentrées à opérer, ainsi que celles provenant des 2,000,000 de francs votés par la loi du 18 avril 1848, pourront être employées, pendant une période de trois années, aux dépenses désignées dans la présente loi », et	300,000 »
2 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour des travaux à l'hôtel provincial de Liège. — L'art. 2 porte « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition à celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », de	131,560 03
3 ^o Par l'art. 3 de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert un crédit supplémentaire à porter aux articles 115 et 116 du chapitre XXIX. — L'art. 4 porte « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », de	15,260 39
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 11, n° 162, le Budget a été augmenté de fr. 217,940 57 c ^s , pour diverses natures de dépenses qui formeront les art. 118, 119, 120, 121 et 122 du chapitre XXV, et	217,940 57
	Fr. 6,862,074 32

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1850.	EN 1851.	TOTAL.	
REPORT . . . fr.	61,961,264 15	49,520,536 17	9,609,509 06	58,980,695 25	2,071,568 92
Département des Travaux publics.	17,525,507 12	12,708,465 99	5,510,916 95	16,228,582 94	1,097,124 18
— de la Guerre	26,792,000 -	25,220,189 15	865,976 47	26,084,165 62	707,854 58
— des Finances.	10.829,040 -	5,634,001 45	4,529,516 70	7,963,518 15	2,866,421 87 a)
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,172,020 51	658,419 74	1,250,760 48	1,889,180 22	b) 285,749 09
	110,081,640 58	91,541,402 48	10,615,479 66	111,154,942 14	7,026,698 44

de l'exercice 1850, à l'époque du 1^{er} septembre 1851.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 15 janvier 1850, <i>Moniteur</i> du 19, n° 19, à . . . fr.	15,837,508 93
1 ^o Ensuite de l'art. 1 ^{er} de l'arrêté royal du 18 mars 1850, <i>Moniteur</i> du 22, n° 80, les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de l'entrepôt général d'Anvers, ressortissent au Ministère des Travaux Publics, à partir du 1 ^{er} janvier 1850. — L'art. 2 porte : « A cette fin, une somme de 11,550 francs est transférée du chap. III, art. 24, du Budget du Département des Finances pour l'exercice 1850, au chapitre II, art. 11, de celui du Ministère des Travaux publics pour le même exercice », ci	11,550 "
2 ^o Par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, il a été ouvert un premier crédit de 250,000 francs, pour l'établissement des télégraphes électriques sur toutes les lignes des chemins de fer de l'État. — L'art. 3 porte : « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle qui est autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », ci	250,000 "
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à l'art. 82, du chapitre III. — L'art. 2 porte : « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », ci	79,200 "
4 ^o Par l'art. 2 de la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 12, n° 163, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à l'effet de solder des créances se rapportant à l'exercice 1850. — L'art. 3 porte : Les dépenses autorisées par cet article 2 seront couvertes au moyen des bons du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du Budget des recettes pour l'exercice 1851, ci . . .	1,147,248 19
Fr.	17,325,507 12

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 24, n° 175, à	10,792,390 "
Ensuite de l'arrêté royal du 18 mars 1850, <i>Moniteur</i> du 22, n° 80, il a été transféré au Département des Travaux publics (voir l'observation audit Département), à déduire	11,550 "
Fr.	10,780,840 "
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, il a été ouvert des crédits supplémentaires au chapitre 1 ^{er} , articles 4 et 5, chapitre III, articles 23 et 23 bis, ensemble	46,600 "
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour le personnel et le matériel du bureau de la caisse générale de retraite, de	2,500 "
Fr.	10,829,940 "

Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 23, n° 174, à	1,918,000 "
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, il a été ouvert un crédit supplémentaire au chap. II, art. 12, pour remboursements à faire aux anciens concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont.	106,463 31
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire de	19,000 "
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1851, <i>Monit.</i> du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 120,466 fr., savoir : « Au Département des Finances, 15,000 francs ; au Département de l'Intérieur, 114,466 francs. »	129,466 "
Fr.	2,172,929 31

a et b. Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1851,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1851.

ÉTAT de la situation du Budget général des recettes (Administration des

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,750 "
Personnel	9,200,400 "
Patentes	5,100,900 "
Redevances sur les mines	207,900 "
Droit de débit des boissons alcooliques.	900,000 "
Douanes	12,175,000 "
Sel	4,400,000 "
Vins étrangers	2,100,000 "
Eau-de-vie étrangère.	250,000 "
— indigène	3,750,000 "
Bières et vinaigres	6,500,000 "
Sucres	3,500,000 "
Timbres sur les quittances	5,000 "
— sur les permis de circulation.	1,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 "
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement.	10,500,000 "
Greffes.	300,000 "
Hypothèques	1,650,000 "
Successions	6,000,000 "
Timbre	5,000,000 "
Amendes en matière d'impôts	140,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes de condamnations en matières diverses.	155,000 "
PÉAGES.	
Rivières et canaux	2,905,000 "
Routes appartenant à l'État	1,765,000 "
Produits des postes.	5,200,000 "
— du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 "
A REPORTER.	
	94,454,950 "

contributions directes) de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1851.

VERSEMENTS faits AU 31 AOUT 1851.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,226,002 75	8,152,847 25	18,359,750 "	"	"	
5,390,212 05	5,810,187 37	9,200,400 "	"	"	
1,857,314 54	1,265,585 06	5,100,900 "	"	"	
107,808 01	100,091 99	207,900 "	"	"	
644,058 79	250,941 21	875,000 "	"	25,000 "	
8,275,855 52	5,901,106 48	12,175,000 "	"	"	
2,975,210 21	1,574,789 79	4,350,000 "	"	50,000 "	
1,059,571 05	540,428 05	2,200,000 "	100,000 "	"	
176,648 74	75,351 26	250,000 "	"	"	
2,499,869 06	1,250,150 04	3,750,000 "	"	"	
4,802,441 39	1,587,558 01	6,450,000 "	150,000 "	"	
1,524,094 10	1,475,505 84	3,000,000 "	"	500,000 "	
5,165 "	1,837 "	5,000 "	"	"	
707 78	292 22	1,000 "	"	"	
112,244 57	27,755 45	140,000 "	10,000 "	"	
117,024 56	107,075 64	225,000 "	"	"	
25,558 56	4,441 44	50,000 "	"	"	
6,971,220 74	5,528,779 26	10,500,000 "	"	"	
198,466 02	101,555 58	500,000 "	"	"	
1,224,570 58	425,429 42	1,650,000 "	"	"	
3,721,958 55	2,278,941 45	6,000,000 "	"	"	
1,855,517 78	1,144,482 22	5,000,000 "	"	"	
106,154 65	55,845 57	140,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	"	"	
59,551 94	75,648 06	155,000 "	"	"	
1,848,954 88	1,056,045 12	2,905,000 "	"	"	
1,104,000 54	660,009 46	1,765,000 "	"	"	
2,029,634 19	1,559,565 81	5,569,000 "	160,000 "	"	
151,008 24	68,901 76	200,000 "	"	"	
59,604,183 41	34,504,766 59	94,288,950 "	420,000 "	575,000 "	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des recettes (Administration

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	94,434,950 .
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer	15,200,800 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,000,000 .
Forêts.	1,100,000 .
Dépendances du chemin de fer	50,000 .
Établissements et services régis par l'État.	250,000 .
Produits divers et accidentels	500,000 .
Revenus des domaines.	500,000 .
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	120,000 .
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	535,000 .
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 .
— des droits de chancellerie.	25,000 .
— des droits de pilotage et de fanal	570,000 .
— de la fabrication des monnaies de cuivre	145,000 .
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 .
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 .
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes	.
Déficits des comptables	100,000 .
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	635,000 .
A REPORTER.	115,155,050 .

des contributions directes) de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1851.

VERSEMENTS faits AU 31 AOUT 1851.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
59,604,183 41	34,504,766 59	94,288,950 "	420,000 "	575,000 "	
10,255,815 57	5,566,184 43	15,800,000 "	600,000 "	"	
714,069 02	285,950 38	1,000,000 "	"	"	
516,495 63	583,304 35	1,100,000 "	"	"	
47,395 03	2,004 97	50,000 "	"	"	
78,902 62	171,007 38	250,000 "	"	"	
114,538 97	185,461 03	500,000 "	"	"	
110,606 81	180,393 19	500,000 "	"	"	
92,469 85	27,530 15	120,000 "	"	"	
"	535,000 "	535,000 "	"	"	
22,818 53	17,181 67	40,000 "	"	10,000 "	
5,197 92	21,802 08	25,000 "	"	"	
272,205 80	187,794 20	460,000 "	"	110,000 "	
155,575 05	15,405 80	166,980 85	21,980 85	"	
84,412 47	155,587 53	240,000 "	"	"	
1,053 32	146 68	1,200 "	200 "	"	
60,751 13	39,268 87	100,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	
14,667 12	85,352 88	100,000 "	"	"	
228,982 25	406,017 75	635,000 "	"	"	
72,444,210 02	45,067,919 95	115,512,130 85	1,051,180 85	605,000 "	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des recettes (Administration

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	115,155,950 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	830,000 »
Recettes accidentelles	225,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons	25,600 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1851	150,000 »
Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration	48,000 »
	116,432,550 »
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	900,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1850, sur l'exercice 1850, et dont le transfert est fait avec la même affectation, conformément à l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	85,150 45
	117,417,680 45

des contributions directes) de l'exercice 1851, au 1^{er} septembre 1851.

VERSEMENTS faits AU 31 AOUT 1851.	RESTE A RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
72,444,210 92	43,067,919 93	115,512,130 85	1,051,180 85	695,000 .	
521,126 66	508,873 54	850,000 .	"	"	
138,067 59	86,932 61	225,000 .	"	"	
"	23,600 .	23,600 .	"	"	
"	100,000 .	100,000 .	"	50,000 .	
"	48,000 .	48,000 .	"	"	
75,103,404 07	43,653,325 88	116,738,730 85	"	"	
486,654 10	113,345 90	600,000 .	"	300,000 .	
85,130 45	"	85,130 45	"	"	
73,675,108 52	43,748,671 78	117,423,870 30	1,051,180 85	1,045,000 .	
			6,180 85		

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1851,

A L'ÉPOQUE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1851.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRAND CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	36,713,397 86	16,884,717 18	10,828,680 68
DOTATIONS. Liste civile	2,751,322 75	1,854,215 12	917,107 63
— Sénat	40,000 "	25,000 "	17,000 "
— Chambre des Représentants	464,500 "	374,710 08	80,780 02
— Cour des Comptes	149,100 "	93,032 57	55,467 43
Département de la Justice	12,382,211 93	4,967,161 91	7,415,050 02
— des Affaires Étrangères et de la Marine	2,181,031 23	1,204,681 37	887,240 86
— de l'Intérieur	6,480,730 07	3,475,274 90	3,005,455 08
A REPORTER. fr.	61,163,193 84	28,047,402 22	32,215,791 62

de l'exercice 1851, à l'époque du 1^{er} septembre 1851.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* du 8, n° 159, à fr 33,897,441 09
 Par l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit pour régulariser les avances
 faites par le trésor à l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances
 L'article 2 porte Ce crédit sera couvert au moyen des bons du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du Budget
 des Voies et Moyens de 1851, de fr 815,956 77

Fr 36,713,397 86

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 29 décembre 1850, *Moniteur* du 30, n° 364, à fr 12,051,940 55
 Par l'article 2 de la loi du 3 septembre 1851, *Moniteur* du 4, n° 247, le Budget a été augmenté de 3 000 francs pour
 frais de publications d'anciennes lois, 2^e de fr 327,271 38 et pour dépenses arriérées concernant les exercices 1846 à
 1849, et 330,271 36

Fr 12,382,211 93

Le Budget du Département des Affaires Étrangères et de la Marine a été fixé, par la loi du 30 décembre 1850, *Moniteur*
 du 31, n° 365, à fr 2,157,738 34
 1^o Par les articles 1^{er} et 2 de la loi du 16 août 1851, *Moniteur* du 20, n° 232, il a été ouvert deux crédits, l'un de
 10,000 francs pour indemniser le sieur Blondel, etc, l'autre de fr 1,192 89 et pour la caisse de prévoyance des pêcheurs
 d'Ostende, etc, et 11,192 89
 2^o Par l'article 1^{er} de la loi du 25 août 1851, *Moniteur* du 27, n° 239, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour des
 dépenses se rapportant aux exercices 1849 et 1850 — L'article 2 porte Ce crédit sera couvert au moyen de bons du
 trésor, et 13,000 "

Fr 2,181,931 23

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 28 décembre 1850, *Moniteur* du 30, n° 364, à fr 6,160,322 49
 1^o Par l'article 1^{er} de la loi du 26 février 1851, *Moniteur* du 28, n° 59, il a été ouvert un crédit applicable aux dépenses
 résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie à Londres — L'art 2 porte
 Les sommes qui seront remboursées par les industriels seront versées au trésor de l'Etat, et 75,000 "
 2^o Par l'art 2 de la loi du 9 juin 1851, *Moniteur* du 11, n° 162, le Budget a été augmenté pour diverses natures de de-
 penses qui formeront les articles 118, 119 et 120 du chapitre XXIV, de 45 407 78
 3^o Par l'art. 1^{er} de la loi du 9 juin 1851, *Moniteur* du 11, n° 162, il a été ouvert un crédit pour payer les dépenses résult-
 tant de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1^{er} juillet 1847 — L'art 2 porte Ce crédit formera l'art 62^{bis}
 du chap XIV, et 200,000 "

Fr 6 480 730 07

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT. fr.	61,163,193 84	28,947,402 22	32,215,791 62
Département des Travaux publics.	16,695,400 74	7,162,928 52	9,532,472 22
— de la Guerre	26,787,000 »	10,414,285 26	10,372,716 74
— des Finances	11,044,927 05	1,683,680 »	a) 9,561,247 93
Remboursements, Restitutions et Non-Values.	1,018,000 »	135,901 67	b) 1,782,098 33
TOTAUX DES BUDGETS. fr.	117,608,522 55	54,544,195 67	63,264,326 86

dépenses de l'exercice 1851, à l'époque du 1^{er} septembre 1851.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 30 décembre 1850, *Moniteur* du 6 janvier 1851, n° 6, à fr. 16,251,863 94
 Par l'article unique de la loi du 31 mars 1851, *Moniteur* du 10 avril, n° 100, le crédit de 92,585 francs, alloué au chap. II, section 3, art. 11. du Budget, a été diminué d'une somme de 80,000 "

RESTE. fr. 16,171,863 94

1^o Par l'art. 1^{er} de la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* du 12, n° 163, il a été ouvert un crédit pour des dépenses concernant les exercices clos. — L'art. 5 porte : Les dépenses mentionnées à cet art. 1^{er} seront couvertes au moyen des bons du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du Budget des recettes pour l'exercice 1851, ci. 179,536 80

2^o Par l'art. 3 de ladite loi du 10 juin, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour diverses natures de dépenses. — L'art. 5 porte : Les dépenses mentionnées à cet art. 3, seront couvertes au moyen des bons du trésor, etc. (comme il est dit ci-dessus) 344,000 "

Fr. 16,695,400 74

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* du 7, n° 159, à fr. 10,806,830 "
 Par l'article 1^{er} de la loi du 12 juin 1851, *Moniteur* du 19, n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire s'élevant à fr. 238,097 95 c, à répartir sur seize articles du Budget, ci 238,097 95

Fr. 11,044,927 95

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CRÉDITS POUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1851.



Situation au 1^{er} septembre 1851.



APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

Des Budgets des exercices 1830 à 1851 inclusivement.



	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
RECETTES								
Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>Domein-losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	2,705,575 90	5,914,787 09	5,151,670 55	5,202,105 42	4,150,969 00	2,818,851 58	5,587,446 47	2,772,515 85
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	599,554 65	844,857 49	"	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	"	25,104,966 80	"	"	"	"	"	"
— — de 10 millions de florins	"	21,985,245 51	"	"	"	"	"	"
— — de 48 millions de florins (100,800,000 fr.)	"	"	74,592,465 76	"	"	"	"	"
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$). Cet emprunt a produit net une somme de fr.	27,564,165 74							
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1850, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée	10,517 34	"	"	"	10,000,000 "	1,400,000 "	15,574,165 74	"
RESTE la somme portée en recette dans les comptes de l'État. fr.	27,555,846 40							
Subvention de guerre. (Lois des 28 décembre 1854 et 9 août 1855.)	"	"	"	"	"	4,555,716 62	"	"
Produit des ventes de domaines. (Loi du 26 septembre 1855.)	"	"	"	"	"	"	"	46,826 98
— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	"	"	"	"	"	"	"	10,000,000 "
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1859.	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844	"	"	"	"	"	"	"	"
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	"	"	"	"	"	"	"	"
Loi du 27 mai 1857 fr.	904,488 08							
— 30 juin 1840	1,122,006 78							
Produit des ventes de domaines. MONTANT DU PRODUIT fr.	2,026,494 86	"	"	"	"	"	"	857,906 12
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85							
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 05							
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c. de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)	"	"	"	"	"	"	"	"
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842	"	"	"	"	"	"	"	"
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	"	"	"	"	"	"	"	"
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, et dont il a été fait recette au profit du trésor.	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital)	"	"	"	"	"	"	"	"
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1843	"	"	"	"	"	"	"	"
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.	"	"	"	"	"	"	"	"
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1840, <i>Moniteur</i> n° 174.	"	"	"	"	"	"	"	"
Exercice 1850 fr.	85,240 75							
— 1851	54,426 59							
— 1852	120,856 80							
— 1853	45,998 25							
— 1854	57,922 27							
— 1855	44,855 50							
— 1856	48,612 05							
— 1857	44,715 95							
Produit à titre de dépenses périmées	39,052 92	"	"	"	"	267,552 92	45,998 25	57,922 27
— 1858	71,054 77							
— 1840	74,296 46							
— 1841	60,595 67							
— 1842	92,787 58							
— 1843	84,606 "							
— 1844	83,705 12							
	1,015,489 04							
TOTAUX DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.	5,504,928 62	55,889,857 29	79,744,145 00	5,202,105 42	14,150,969 00	9,110,101 12	18,807,608 44	15,715,171 22

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1851 inclusivement.

1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1843.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.														
1,158,485 05	96,806 23	92,697 66	201 64	19,015 87	193,298 13	"	"	"	"	"	"	"	"	53,754,434 95
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 12
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,104,066 80
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,983,245 51
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	74,592,463 76
"	"	"	"	"	250,000 "	"	114,682 66	"	100,000 "	25,000 "	"	"	"	27,555,846 40
1,459 21	1,371 72	1,725 00	"	5,472 76	685 90	1,189 13	524 82	5,173 73	294 68	1,547 08	431 51	"	"	4,340,814 02
58,034 67	55,265 86	25,172 64	14,964 02	2,527 98	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160,810 15
25,778,053 70	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	53,778,053 70
"	5,896,897 40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,896,897 40
"	105,102 60	"	"	"	"	"	9,897,003 78	"	"	"	"	"	"	10,000,106 58
"	12,000,000 "	68,112,791 52	"	"	1,449,765 61	"	"	528,003 56	"	"	24,500 06	"	85,159 45	82,000,000 "
"	"	660,000 "	"	24,704 97	3,885 77	"	"	"	"	540,927 17	"	"	"	1,867,422 03
"	"	"	"	22,537,424 68	"	"	6,771,638 41	"	"	140,916 91	"	"	"	29,250,000 "
"	"	"	"	"	16,462,458 90	"	"	404,595 09	"	"	"	"	"	16,866,833 90
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	"	"	282,186 67	211,640 "	"	"	"	"	"	"	493,826 67
"	"	"	"	"	"	88,042,240 "	"	"	"	"	"	"	"	88,042,240 "
"	"	"	"	"	"	"	491,530 76	504,476 50	454,002 79	278,486 92	526,706 03	450,940 87	600,000 "	3,086,743 67
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	57,014,121 10	102,292 10	33,483 41	136 95	57,150,035 56
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,347,668 69	"	16,347,668 69
44,835 30	48,612 03	44,713 95	59,052 92	71,054 77	74,296 46	60,593 67	92,787 58	84,606 "	85,703 12	"	"	"	"	1,015,489 04
27,020,867 93	16,180,253 86	68,937,100 63	54,218 58	22,458,181 03	18,454,386 82	88,386,009 47	17,379,827 81	1,474,638 68	638,600 59	37,800,999 18	433,749 50	16,812,094 97	683,276 40	514,931,110 64

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Certificats de rentes remboursables, dit <i>Domein los-renten</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État.		2,705,575 99	5,014,787 60	5,151,679 53	5,292,105 42	4,150,969 99	2,818,851 58	3,587,446 47	2,772,515 85
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État.		599,554 65	884,857 49	"	"	"	"	"	"
Dépenses périmées des exercices apurés.		85,240 75	54,426 59	129,856 80	45,998 25	57,922 27	44,855 50	48,612 05	44,715 95
Dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins.		"	46,205,554 62	"	"	"	"	"	"
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. %).		"	"	46,879,425 28	"	"	"	"	"
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins.		"	"	27,715,040 48	"	"	"	"	"
Construction des chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1854	10,000,000 "							
	— 18 juin 1856	14,524,163 74							
	— 26 mai et 12 novembre 1857	9,066,448 57							
	— 25 mai 1858	25,200,807 82							
	— 28 décembre 1859.	11,051,262 85							
	— 21 juin 1840	4,480,877 59							
	— 26 id.	55,951,505 58	"	"	"	10,000,000 "	"	14,524,163 74	9,066,448 57
	— 29 septembre 1842	24,000,000 "							
	— 15 avril 1845	7,960,000 "							
	— 16 août 1846	5,712,960 "							
	— 21 avril 1848	5,000,000 "							
	— 24 mai 1848	2,005,611 58							
		168,942,655 15							
	Acquisition de l'hôtel Torrington (<i>Ministère de l'Intérieur</i>).	"	"	"	"	180,000 "	"	"	"
	Loi du 26 septembre 1855.	1,400,000 "							
	— 18 juin 1856 (<i>réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1856</i>)	1,000,000 "							
	— 17 avril 1845	4,466,426 60							
Rachat de la Sambre canalisée. (<i>Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 5 août de la même année.</i>)	Payements du Gouvernement actuel	6,956,426 60	"	"	"	"	1,400,000 "	500,000 "	"
	— — précédent	5,919,082 80							
	Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 88 c ¹⁹).	155,527 78							
	DÉPENSE TOTALE.	15,009,057 27							
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1855.		"	"	"	"	"	4,555,716 62	"	"
Rachat du canal de Charleroy. (<i>Loi du 1^{er} juin 1859, approuvant la convention du 6 novembre 1854.</i>)	Arrêté du Gouv. prov. du 15 déc. 1850. fl. 100,000	211,640 21							
	— — du 14 avril 1851. fl. 1,000,000	2,116,402 11							
	Loi du 1 ^{er} juin 1859 (période du 20 juin 1859 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 55							
	Payements faits par le Gouvernement actuel	7,088,109 87	211,640 21	2,116,402 11	"	"	"	"	"
Construction de routes pavées et ferrées	— par le Gouv. précédent (fl. 2,900,000)	6,157,566 15							
	DÉPENSE TOTALE.	15,225,676 "							
	Loi du 18 juin 1856.	550,000 "							
	— 12 novembre 1857.	955,551 45							
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken	— 25 mai 1858	2,577,225 88							
	— 28 décembre 1859.	968,757 15							
	— 21 juin 1840	510,122 61							
	— 26 —	2,660,562 95							
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858.	8,000,000 "							
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (<i>Loi du 15 mars 1857.</i>)		"	"	"	"	"	"	515,000 "	"
Réendiguement des polders de Borgerveert, Lillo et Liefkenshoek. (<i>Loi du 25 mai 1857.</i>)		"	"	"	"	"	"	"	2,979,899 13
Prêt à la Banque de Belgique. (<i>Loi du 1^{er} janvier 1859.</i>)		"	"	"	"	"	"	"	"
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (<i>Loi des 1^{er} mai et 26 juin 1840.</i>)		"	"	"	"	"	"	"	"
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken	Montant des allocations.								
	Montant des dépenses.								
	Loi du 27 mai 1857.	100,000 "							
	— 30 juin 1840.	660,000 "							
	Loi du 4 janvier 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>)	760,000 "							
		500,000 "							
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842.</i>) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842	Montant des acquisitions								
	Crédits non consommés par les dépenses.								
		908,150 22							
		551,849 78							
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841		1,260,000 "							
		1,260,000 "							
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842.</i>) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842		1,520,000 "							
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841		527,552 48							
		1,847,552 48							
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842.</i>)		"	"	"	"	"	"	"	"
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (<i>Loi du 29 septembre 1842.</i>)		"	"	"	"	"	"	"	"
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.	Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 "							
	— 15 mai 1847.	540,000 "							
	— 10 juin 1851	108,000 "							
		2,148,000 "							

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1851 inclusivement.

1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1845.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	Résultat GÉNÉRAL.
1,158,485 05	96,806 25	92,697 66	201 64	19,015 87	193,298 18	"	"	"	"	"	"	"	"	53,754,454 95
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 12
59,052 92	71,034 77	74,296 40	60,595 67	92,787 58	84,606 "	83,705 12	"	"	"	"	"	"	"	1,015,489 04
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	46,205,554 62
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	46,879,425 28
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	27,715,040 48
25,200,807 82	11,051,262 85	57,150,903 50	"	19,458,725 56	898,203 15	"	11,719,480 05	5,559,737 95	"	5,508,626 52	461,089 74	1,061,155 78	1,542,052 50	168,942,655 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	180,000 "
"	"	"	"	"	4,716,426 60	"	114,682 66	"	100,000 "	25,000 "	"	"	"	6,946,109 26
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,555,716 62
"	585,802 47	661,575 66	661,575 66	661,575 66	661,575 66	661,575 66	661,575 66	406,011 12	"	"	"	"	"	7,088,109 87
2,577,225 88	968,757 15	2,595,754 55	"	"	531,560 46	"	"	25,170 75	"	"	"	"	"	8,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	515,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,979,899 15
"	5,896,897 40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,896,897 40
"	"	5,549,600 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,549,600 "
"	"	659,445 57	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	749,077 59
"	"	"	1,847,252 48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,847,352 48
"	"	"	"	150,000 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	708,898 47	"	"	1,270,855 41	"	"	20,266 12	"	"	"	2,000,000 "
"	"	"	"	459,800 65	"	"	1,060,199 55	"	526,186 54	"	"	15,809 09	108,004 57	2,148,000 "

Suite des DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine. (Loi du 18 février 1845.)	Loi du 20 septembre 1842	1,750,000	"						
	— 24 juillet 1844	1,110,000	"						
	— 24 septembre 1845	950,000	"						
	— 18 juin 1846	200,000	"	"	"	"	"	"	"
	— 15 mai 1847	280,000	"						
	— 17 avril 1848	154,000	"						
	4,444,000								
Canal de Zelzate.	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842	1,250,000	"						
	— 18 juillet 1846	550,000	"						
	Première section. { — 28 mars 1847	650,000	"						
	— 17 avril 1848	100,000	"						
	Deuxième section. { — 28 mars 1847	720,000	"						
	— 17 avril 1848	455,000	"	"	"	"	"	"	"
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. Loi du 4 juin 1850.	400,000	"						
	150,000								
	4,015,000								
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		"	"	"	"	"	"	"	"
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (Loi du 9 juillet 1845.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Tunnel de Cemptich (Loi du 7 mars 1845.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.	Loi du 6 avril 1845	1,040,000	"						
	— 15 mai 1847	580,000	"	"	"	"	"	"	"
	1,420,000								
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845	3,500,000	"						
	— 22 mars 1848	2,000,000	"						
	— 18 mai 1848	800,000	"						
	— 17 juillet 1849	800,000	"	"	"	"	"	"	"
	— 4 juillet 1850	500,000	"						
	7,600,000								
Mesures relatives aux subsistances	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000	"						
	— 20 décembre 1846	1,500,000	"						
	— 6 mai 1847	500,000	"						
	— 31 décembre 1847	500,000	"	"	"	"	"	"	"
	4,500,000								
Crédits non consommés par les dépenses.		16,159 90							
RESTE DÉPENSES. . . fr.		4,283,840 10							
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000	"						
	— 28 mars 1847	250,000	"						
	— 17 avril 1848	400,000	"	"	"	"	"	"	"
	— 17 juillet 1849	500,000	"						
	— 4 juin 1850	550,000	"						
	2,280,000								
Réendiguement du polder de Lillo	Loi du 18 juillet 1846	508,000	"						
	— 17 avril 1848	12,000	"	"	"	"	"	"	"
	520,000								
Perfectionnement de l'industrie linière. (Loi du 20 décembre 1846.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements et à la colonisation de la Campine et ailleurs, s'il y a lieu, et au drainage	Loi du 20 décembre 1846	150,000	"						
	— 25 mars 1847	550,000	"						
	— 10 juin 1851	600,000	"	"	"	"	"	"	"
	1,100,000								
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Acquisition de deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 18 avril 1848	2,000,000	"						
	— 21 juin 1849	500,000	"	"	"	"	"	"	"
	500,000								
	3,000,000								
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre	Loi du 15 avril 1848	9,000,000	"						
	Économie sur ce crédit	2,200,000	"	"	"	"	"	"	"
	Montant des dépenses fr.	6,800,000	"						
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État. (Loi du 4 juin 1850.)		"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		5,599,818 50	55,175,828 50	70,875,999 89	5,558,103 65	14,588,892 26	8,887,405 50	19,125,222 26	15,886,760 75

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1851 inclusivement.

1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1845.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	Résultat GÉNÉRAL.
"	"	"	"	1,750,000	"	1,110,000	949,999	200,000	501,788 08	1	"	1,520	150,691 92	4,444,000
"	"	"	"	941,570 49	"	"	658,420 51	"	2,115,010 44	"	"	206,915 12	115,076 44	4,015,000
"	"	"	"	"	5,551,258 50	"	"	"	"	"	"	"	"	5,551,258 50
"	"	"	"	"	"	84,656,000	"	"	"	"	"	"	"	84,656,000
"	"	"	"	"	"	"	825,975 71	"	"	155,589 95	"	"	"	977,565 66
"	"	"	"	"	"	"	500,000	"	"	"	"	"	"	500,000
"	"	"	"	"	"	"	1,059,996 66	"	557,525 95	5 54	"	5,625 72	17,050 55	1,420,000
"	"	"	"	"	"	"	59,402 65	"	"	"	"	"	"	59,402 65
"	"	"	"	"	"	"	5,454,770 48	"	"	5,217,205 95	"	725,596 46	512,629 11	7,690,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	1,997,559 40	1,499,215 50	787,085 20	"	"	"	"	4,285,840 10
"	"	"	"	"	"	"	52,504 57	209,995 45	"	"	"	"	"	262,500
"	"	"	"	"	"	"	"	919,109 19	"	"	485,570 56	556,104 01	521,216 44	2,280,000
"	"	"	"	"	"	"	"	517,082 20	"	"	2,517 80	"	"	520,000
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000	"	"	"	"	"	500,000
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000	"	"	"	"	600,000	1,100,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	165,000	"	"	"	"	165,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	570,555 10	"	"	9,666 90	"	580,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	490,000	"	"	"	"	490,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,000,000	500,000	500,000	"	5,000,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,800,000	"	"	"	6,800,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	179,564 21	270,455 79	450,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000	"	250,000
26,975,571 67	16,450,540 87	64,562,072 98	2,569,503 45	24,202,174 08	10,656,728 55	86,511,078 78	24,105,189 11	8,156,922 14	5,210,727 51	17,724,490 68	1,446,977 90	5,509,755 29	5,417,156 70	497,552,696 48

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1851.

SEPTEMBRE 1851.

AUX BUDGETS DES EXERCICES					PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1851.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	1850.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1850, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	liquidées et ordonnances jusqu'au 31 août 1851, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1850, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1851.
"	"	24,300 00	"	58,556,241 52	85,150 45	"	85,150 45	85,150 45	"
"	"	"	"	5,170,485 54	"	"	"	"	"
"	"	"	"	3,549,600 "	"	"	"	"	"
"	120,650 79	"	"	24,000,000 "	"	"	"	"	"
"	20,266 12	"	"	2,000,000 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1,500,000 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1,750,000 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	1,580,000 "	"	"	"	"	"
"	155,589 95	"	"	977,565 66	"	"	"	"	"
"	204,300 80	24,300 00	"	96,685,600 52	85,150 45	"	85,150 45	85,150 45	"

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des crédits pour les services spéciaux

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES				
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.
REPORT.	96,768,829 97	65,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	8,254,061 63	528,005 56
Département des Travaux Publics.						
—						
<i>Tunnel de Cumplich.</i>						
Loi du 7 mars 1843.	300,000 "	"	"	"	300,000 "	"
<i>Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 6 avril 1845.	1,040,000 "	"	"	"	1,039,996 66	"
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>						
Loi du 13 avril 1845	7,000,000 "	"	"	"	7,278,856 40	"
<i>Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 16 mai 1845.	5,500,000 "	"	"	"	5,454,770 48	"
<i>Continuation des travaux du canal de la Cam- pine.</i>						
Loi du 24 septembre 1845.	950,000 "	"	"	"	949,000 "	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>						
Loi du 18 juin 1846 800,000 "	1,050,000 "	"	"	"	"	919,109 19
Loi du 28 mars 1847. 250,000 "						
Loi du 17 avril 1848. 400,000 "						
Loi du 17 juillet 1849 500,000 "						
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 18 juin 1846	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "
<i>Réendiguement du polder de Lillo.</i>						
Loi du 18 juillet 1846 508,000 "	520,000 "	"	"	"	"	517,682 20
Loi du 17 avril 1848. 12,000 "						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 16 août 1846	5,712,960 "	"	"	"	"	5,256,905 14
<i>Canal de Zelzuete (1^{re} Section).</i>						
Loi du 28 mars 1847. 650,000 "	750,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 17 avril 1848. 100,000 "						
A REPORTER.	117,651,780 07	65,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00

rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1851.

SEPTEMBRE 1851.

AUX BUDGETS DES EXERCICES					PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1851.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	1850.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1850 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidés et ordonnances jusqu'au 31 août 1851, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1850, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1851.
"	294,506 86	24,500 06	"	96,085,600 52	85,159 45	"	85,159 45	85,159 45	"
"	"	"	"	300,000 "	"	"	"	"	"
"	5 54	"	"	1,040,000 "	"	"	"	"	"
"	447,565 05	"	523 15	7,726,544 60	"	255,455 40	255,455 40	"	255,455 40
"	52,241 03	"	12,567 88	5,400,580 20	419 71	"	419 71	419 71	"
"	1 "	"	"	950,000 "	"	"	"	"	"
"	"	483,570 36	242,377 89	1,645,057 44	219,969 50	84,975 26	304,942 56	301,640 90	5,292 66
"	"	"	"	200,000 "	"	"	"	"	"
"	"	2,517 80	"	520,000 "	"	"	"	"	"
"	"	436,789 68	15,722 25	3,700,415 05	3,544 95	"	3,544 95	3,544 95	"
725,724 04	"	"	"	725,724 04	"	24,275 06	24,275 06	"	24,275 06
725,724 04	703,918 18	946,977 90	270,001 15	117,000,012 84	309,075 41	542,703 72	651,777 15	500,754 01	261,023 12

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des crédits pour les services spéciaux

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES				
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.
REPORT.	117,651,780 97	63,074,257 65	23,278,995 17	1,440,763 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux Publics. (Suite.)						
—						
<i>Canal de Zelzate (2^e Section.)</i>						
Loi du 28 mars 1847	720,000 .					
Loi du 17 avril 1848.	435,000 .	1,555,000 .	»	»	»	»
Loi du 17 juillet 1840	400,000 .	»	»	»	»	»
<i>Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.</i>						
Loi du 28 mars 1847	380,000 .	»	»	»	»	»
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 15 mai 1847.	540,000 .	»	»	»	»	»
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847	280,000 .	454,000 .	»	»	»	»
Loi du 17 avril 1848.	154,000 .					
<i>Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847	580,000 .	»	»	»	»	»
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 22 mars 1848	2,000,000 .	5,600,000 .	»	»	»	»
Loi du 10 mai 1848	800,000 .					
Loi du 17 juillet 1849	800,000 .					
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 21 avril 1848.	5,000,000 .	7,005,611 58	»	»	»	»
Loi du 24 mai 1848.	2,005,611 58					
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	590,000 .	»	»	»	»	»
A REPORTER	132,136,401 55	63,074,257 65	23,278,995 17	1,440,763 61	21,237,684 17	5,221,700 09

rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1851.

SEPTEMBRE 1851.

AUX BUDGETS DES EXERCICES					PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1851.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	1850.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1850, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidées et ordonnancées jusqu'au 31 août 1851, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1850, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1851.
725,724 94	705,018 18	946,977 90	270,001 15	117,000,012 84	509,075 41	542,703 72	651,777 13	500,754 01	261,023 12
1,587,285 50	"	"	107,714 50	1,555,000 "	"	"	"	"	"
370,555 10	"	"	9,666 90	580,000 "	"	"	"	"	"
526,186 54	"	"	15,809 00	559,995 65	"	4 57	4 57	"	4 57
501,788 08	"	"	1,520 "	505,508 08	"	150,691 92	150,691 92	288 81	130,405 11
357,525 95	"	"	5,625 72	562,049 67	"	17,050 55	17,050 55	10,489 75	6,560 58
"	5,164,962 02	"	557,580 06	5,522,542 08	77,457 92	"	77,457 92	77,457 92	"
"	4,960,610 48	"	1,045,088 40	5,985,698 88	84,508 41	955,604 09	1,019,912 50	562,886 20	657,026 30
"	"	"	555,248 52	555,248 52	"	254,751 48	254,751 48	52,805 59	201,946 00
5,608,642 11	8,890,400 68	946,977 90	2,227,244 54	150,004,755 70	470,859 74	1,660,805 91	2,151,045 65	874,682 08	1,256,965 57

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des crédits pour les services spéciaux

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES				
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.
REPORT.	152,150,401 35	65,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux Publics. (Suite.) —						
<i>Canal de Zelzate à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	150,000 "	"	"	"	"	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	550,000 "	"	"	"	"	"
Département de l'Intérieur. —						
<i>Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et com- munes.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	450,000 "	"	"	"	"	"
<i>Mesures relatives au défrichement, aux irriga- tions et au drainage.</i>						
Loi du 6 juin 1851.	600,000 "	"	"	"	"	"
Département des Travaux Publics. —						
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 10 juin 1851	108,000 "	"	"	"	"	"
	155,754,401 35	65,074,257 65	25,278,995 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09

rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1851.

! SEPTEMBRE 1851.

AUX BUDGETS DES EXERCICES					PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1851.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	1850.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1850 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidées et ordonnancées jusqu'au 31 août 1851, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1850, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1851.
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,927,244 34	130,004,753 70	470,859 74	1,660,805 91	2,151,645 65	874,082 08	1,256,963 57
"	"	"	59,198 62	59,198 62	"	90,801 38	90,801 38	15,090 07	75,710 41
"	"	"	113,726 12	113,726 12	"	216,275 88	216,275 88	"	216,275 88
"	"	"	170,564 21	170,564 21	61,000 "	200,435 70	270,435 70	263,788 08	6,646 81
"	"	"	"	"	"	600,000 "	600,000 "	92,042 17	507,957 85
"	"	"	"	"	"	108,000 "	108,000 "	"	108,000 "
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,550,753 29	130,557,244 65	551,830 74	2,885,516 96	3,417,156 70	1,245,604 20	2,171,552 50

TABLEAU

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1851 ,

*Établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature
et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus.*



*Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1830 à 1831, établissant
ou à réaliser constatés*

EXERCICES.	PRÉVISIONS DES BUDGETS d'après LE VOTE PRIMITIF		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par les lois spéciales		PRÉVISIONS DES BUDGETS définitivement FIXÉES PAR LES LOIS		FAITS RÉALISÉS Par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette A OU B	Augmentation OU DIMINUTION de dépense A OU B	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1830 1 ^{er} trimestre	29,807,149 98	31,286,097 41	"		29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98	
1831	120,025,460 21	122,606,475 83			120,025,460 21	122,606,475 83	120,025,460 21	
1832	157,616,185 30	209,425,966 01	"	" 2,030,544 13	157,616,185 30	207,093,421 88	157,616,185 30	
1833	91,384,690 90	102,988,940 75	"	" 3,547,000 "	91,384,690 90	99,441,940 75	95,350,419 34	
1834	100,874,520 67	97,425,580 31	" 2,452,972 68	" 3,604,590 11	98,421,547 99	105,024,970 42	100,874,520 67	
1835	94,256,519 80	89,188,545 35	"	" 3,189,740 51	94,256,519 80	92,578,185 86	95,894,077 28	
1836	105,518,761 21	105,319,047 66	"	" 1,667,450 30	105,518,761 21	104,987,598 25	106,020,078 86	
1837	101,951,968 84	105,820,918 01	"	" 4,177,701 55	101,951,968 84	107,998,619 54	104,487,766 09	
1838	121,411,010 41	121,885,570 85	"	" 1,849,906 98	121,411,010 41	123,735,477 85	124,668,599 56	
1839	120,192,537 25	120,995,903 78	"	" 7,793,917 90	120,192,537 25	128,789,821 08	115,954,255 20	
1840	170,821,058 98	162,517,516 25	"	" 6,454,054 64	170,821,058 98	168,781,580 87	169,468,551 52	
1841	101,464,665 64	105,850,186 47	"	" 15,617,439 14	101,464,665 64	117,467,625 01	101,515,027 81	
1842	128,207,052 55	128,806,831 60	" 50,000 "	" 3,080,889 88	128,207,052 55	132,587,421 48	126,741,972 42	
1843	126,799,654 18	114,029,692 10	"	" 8,153,095 64	126,799,654 18	122,182,787 74	125,485,145 66	
							1,567,757 177 28	
1844	194,519,270 67	194,779,796 67	"	" 6,659,450 59	194,519,270 67	201,458,927 06	198,810,508 75	
1845	128,624,685 61	151,609,069 66	"	" 4,298,499 69	128,624,685 61	135,907,569 35	129,858,951 97	
1846	115,426,681 56	118,125,915 20	"	" 5,990,973 12	115,426,681 56	124,116,888 32	114,064,015 37	
1847	115,657,355 12	120,121,218 49	"	" 8,864,156 49	115,657,355 12	128,985,374 98	115,028,065 84	
1848	156,546,166 91	127,095,561 55	" 290,000 "	" 13,485,995 16	156,546,166 91	140,577,556 49	146,117,886 55	
1849	116,821,520 06	112,245,746 11	" 800,000 "	" 5,615,084 20	117,621,520 06	115,858,840 40	115,871,457 68	
1850	152,258,488 69	117,550,877 32	" 2,000,000 "	" 4,404,468 49	154,258,488 69	122,000,515 81	155,168,000 47	
1851	117,417,689 45	118,853,215 86	"	" 2,172,465 37	117,417,689 45	121,025,679 23	117,423,870 50	
			" 2,452,972 68	" 5,577,544 13				
			" 5,140,000 "	" 105,554,047 92				
	2,643,162,691 97	2,652,064,105 "	" 687,027 52	" 99,076,505 79	2,645,849,719 29	2,752,040,606 79	2,654,576,940 09	
					108,100,887 50			
A diminuer les allocations du Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des art 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues					37,546,340 74			
Reste excédant des dépenses, d'après le vote des Chambres législatives					70,644,646 76			

* par les comptes rendus.

21,210,333 91

(48 - 56)

1851-52

N° 3

Annexe n° 8

Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires compris
dans les résultats

Des Budgets des exercices 1830 à 1851 inclusivement

cfr 35 mm film

4 plan(s)

TABLEAU

PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1850 A 1851 INCLUSIVEMENT,

*Dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées
à ces exercices.*



*Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850
extraordinaires qui ont été*

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1850.	26,502,221 56	27,686,278 85	»	1,184,057 49	»	3,504,928 62	3,504,928 62
1851.	66,155,602 92	64,037,780 30	2,097,822 53	»	47,090,212 11	6,799,645 18	53,889,857 29
1852.	77,872,012 21	83,778,308 30	»	5,906,556 18	74,692,463 76	5,151,679 33	79,744,143 09
1853.	88,058,513 92	91,858,976 71	»	3,800,662 79	»	5,292,105 42	5,292,105 42
1854.	86,701,357 76	80,275,678 69	425,659 07	»	10,000,000 »	4,150,969 99	14,150,969 99
1855.	84,783,976 16	81,035,483 04	3,748,525 12	»	6,291,219 54	2,818,851 58	9,110,101 12
1856.	87,212,470 42	85,799,712 17	3,421,758 25	»	15,420,161 97	3,587,446 47	18,807,608 44
1857.	90,772,594 87	90,217,486 74	555,108 13	»	10,942,655 37	2,772,518 85	13,715,171 22
1858.	97,647,531 93	94,581,291 32	3,266,240 11	»	25,862,582 88	1,158,485 05	27,020,867 93
1859.	99,753,981 54	107,842,775 87	»	8,088,792 55	16,083,447 65	96,806 23	16,180,253 86
1860.	100,531,850 80	101,444,995 65	»	913,144 74	68,844,402 97	92,697 66	68,937,100 63
1861.	101,288,809 25	112,407,484 30	»	11,118,675 07	54,016 91	291 64	54,218 58
1862.	104,327,791 39	105,190,751 67	»	862,960 28	22,459,165 16	19,015 87	22,458,181 03
1863.	105,048,758 84	109,592,520 16	»	4,543,761 32	18,241,038 64	193,298 18	18,434,386 82
1864.	110,424,499 26	108,674,578 51	1,749,920 75	»	88,586,009 47	»	88,586,009 47
1865.	112,276,124 16	110,286,160 78	1,989,963 38	»	17,579,827 81	»	17,579,827 81
1866.	112,589,384 60	114,616,077 15	»	2,026,692 46	1,474,658 68	»	1,474,658 68
1867.	112,869,463 25	122,561,647 68	»	9,472,184 43	658,600 39	»	658,600 39
1868.	108,316,887 37	117,556,104 09	»	9,019,217 32	37,800,999 18	»	37,800,999 18
1869.	113,417,688 08	110,820,091 23	2,597,596 85	»	455,749 50	»	455,749 50
1870.	116,535,905 50	118,190,612 52	»	1,854,707 02	16,812,094 97	»	16,812,094 97
1871.	116,738,593 90	116,608,822 53	130,071 37	»	685,276 40	»	685,276 40
	2,110,645,820 45	2,158,254,577 52	19,982,663 56	58,571,411 65	479,692,465 57	55,258,647 07	514,931,110 64
			38,588,748 07				

à 1851 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.					RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.				
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		
9.	10.	11.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	14.	15.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
			12.	13.			16.	17.	
291,889 04	3,304,028 62	3,599,818 56	"	291,889 04	29,807,149 98	31,286,097 41	"	1,478,947 43	
18,570,183 12	6,799,645 18	55,175,828 50	"	1,288,971 01	120,025,460 21	119,215,608 69	811,851 52	"	
74,722,320 26	5,151,679 33	79,875,999 89	"	129,856 80	157,616,185 30	163,632,598 28	"	6,036,412 98	
45,998 23	5,292,105 42	5,338,105 65	"	45,998 23	93,350,419 34	97,197,080 36	"	3,846,661 02	
10,237,922 27	4,150,969 99	11,388,892 26	"	237,922 27	100,852,307 75	100,664,570 95	187,756 80	"	
6,068,531 92	2,818,851 58	8,887,403 50	222,697 62	"	97,894,077 28	89,922,836 54	3,971,220 74	"	
15,737,775 79	3,387,446 47	19,125,222 26	"	517,613 82	106,020,078 86	102,915,934 43	3,104,144 43	"	
15,114,244 90	2,772,545 85	15,886,760 75	"	2,171,589 55	104,487,766 09	106,104,247 49	"	1,616,481 40	
25,817,086 62	1,158,485 05	26,975,571 67	45,296 26	"	124,668,399 86	121,556,865 49	3,511,536 37	"	
16,353,734 61	96,806 23	16,450,540 87	"	270,287 01	115,954,235 20	124,293,514 74	"	8,539,079 54	
64,469,375 32	92,697 66	64,562,072 98	4,375,027 65	"	169,468,954 52	166,007,068 61	3,461,882 91	"	
2,569,101 81	201 64	2,569,303 45	"	2,515,084 87	101,543,027 81	114,976,787 75	"	13,633,759 94	
24,183,158 21	19,015 87	24,202,174 08	"	1,745,993 05	126,785,972 42	129,592,923 75	"	2,606,953 33	
10,463,450 17	193,298 18	10,656,728 35	7,777,658 47	"	123,485,145 66	120,040,248 51	3,435,897 15	"	
86,511,078 78	"	86,511,078 78	1,874,950 69	"	198,810,508 75	193,182,657 29	3,624,851 44	"	
24,105,189 11	"	24,105,189 11	"	6,525,351 50	129,855,951 97	154,589,549 89	"	4,533,597 92	
8,136,922 14	"	8,136,922 14	"	6,662,263 46	114,064,045 57	122,752,999 29	"	8,688,955 92	
5,210,727 51	"	5,210,727 51	"	4,572,126 72	115,528,065 84	127,572,574 99	"	11,044,511 15	
17,724,490 68	"	17,724,490 68	20,076,508 50	"	146,117,886 53	135,060,595 37	11,057,291 18	"	
1,446,977 90	"	1,446,977 90	"	993,228 40	113,871,457 58	112,267,069 13	1,604,368 45	"	
5,509,753 29	"	5,509,753 29	15,502,361 68	"	133,168,000 47	121,500,545 81	11,667,654 66	"	
3,417,156 70	"	3,417,156 70	"	2,731,880 50	117,423,870 50	120,023,679 23	"	2,601,808 95	
462,514,049 41	55,253,647 07	497,552,696 48	47,874,480 87	50,496,066 71	2,654,576,940 09	2,655,787,274 "	46,256,455 65	67,446,769 56	
17,578,414 16					21,210,353 91				

(60)

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la Dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les Dettes à 4 et 2 1/2 p. 0/0, et à celle**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1812. Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art. Dérivant de l'exécution de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. Provenant de l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. Résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1831 et 1852, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement). L'emprunt de 84,856,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante : 1^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842; 2^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844. Le capital des emprunts à 5 p. 0/0 autorisés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, s'élève à fr. 57,515,940 » Sur cette somme il faut imputer celle de (1^{re} partie) 9,000,000 » allouée au Département de la Guerre par la loi du 13 avril 1848 (Moniteur n° 169), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1^{er} septembre 1848. Différence portée à la dette extraordinaire. fr. 28,515,940 »	DETTE EXTRAORDINAIRE. CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC. L'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. 0/0 a produit une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^t, qui a été spécialement affectée : 1^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1851, pour le chemin de fer; 2^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée; 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer. L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^t, qui a été spécialement affectée : 1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer. L'emprunt de 86,940,000 francs a été autorisé et réalisé à concurrence d'un capital effectif de 82,000,000 de francs, qui a été affecté comme suit : 1^o fr. 37,666,000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer; 2^o » 12,000,000 » à l'extinction des bons du trésor émis pour travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées; 3^o » 3,349,600 » à solder le prix d'achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan; 4^o » 3,943,866 31 à acquitter des créances arriérées dues pour construction de routes pavées et ferrées; 5^o » 5,038,533 69 à l'extinction de bons du trésor. L'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^t a été contracté en vertu de la loi du 20 septembre 1842, pour réaliser un capital effectif de 29,250,000 francs, qui a été affecté comme suit : 1^o fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer (bâtiments et clôtures des stations et matériel de locomotion); 2^o » 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication du Luxembourg; 3^o » 1,300,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers; 4^o » 1,750,000 » au creusement d'un canal à petite dimension du Ruppel au canal de Bois-le-Duc. La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, provient : 1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante. La 2^e partie des emprunts de 1848 à 5 p. 0/0, s'élevant à une somme de 28,515,940 francs, est spécialement affectée : 1^o Au remboursement du capital des bons du trésor échus jusqu'au 1^{er} septembre 1848, et émis pour travaux de chemins de fer, canaux, etc., s'élevant à fr. 15,822,000 » 2^o A divers travaux d'utilité publique pour une somme d'environ. 12,691,940 » Fr. 28,515,940 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	5 p. 0/0 (1848).

1851, pour les Dettes à 5 et à 4 1/2 p. %, à celle du 1^{er} juillet 1851,
du 1^{er} août 1851, pour la Dette à 5 p. %.

CAPITAL			NOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ⁷ .	ANNUELS.	
»	»	»	846,560	»	»	
»	»	»	500,000	»	»	
389,417,631 74	169,512,000 »	220,105,631 74	5,502,640 78	»	5,000 »	
7,624,000 »	454,000 »	7,170,000 »	228,720 »	76,240 »	5,000 »	
84,541,632 »	6,526,385 94	78,015,246 06	3,795,373 44	845,416 52	15,255 »	
84,656,000 »	2,891,750 »	81,764,250 »	5,809,520 »	423,280 »	42,000 »	
9,000,000 »	»	9,000,000 »	480,000 »	»	120 »	
575,059,265 74	178,084,135 94	596,055,127 80	14,932,814 22	1,542,956 52	34,575 »	
50,000,000 »	6,798,000 »	25,202,000 »	1,200,000 »	500,000 »	2,500 »	
50,850,800 »	12,192,800 »	58,638,000 »	1,525,524 »	508,508 »	54,000 »	
86,940,000 »	5,082,696 »	81,857,504 »	4,547,000 »	869,409 »	150,000 »	
28,621,718 40	1,151,096 »	27,470,622 40	1,451,085 92	286,217 18	45,000 »	
11,101,200 »	832,690 50	10,268,509 50	499,354 »	111,012 »	1,748 »	
28,515,940 »	»	28,515,940 »	1,425,697 »	»	580 »	
236,027,658 40	26,654,282 50	209,973,575 90	10,428,860 92	2,075,137 18	215,625 »	
811,066,922 14	205,058,418 44	606,028,505 70	25,561,675 14	5,418,075 60	248,000 »	
28,779,748 64						

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1851	III à XII
ANNEXE N ^o 1. — État général de la situation du trésor, au 1 ^{er} septembre 1851	2— 5
— N ^o 2. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1850, au 1 ^{er} septembre 1851.	8—15
— N ^o 3. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1850, à l'époque du 1 ^{er} septembre 1851.	16—19
— N ^o 4. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1851, au 1 ^{er} septembre 1851.	22—27
— N ^o 5. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1851, à l'époque du 1 ^{er} septembre 1851.	30—35
— N ^o 6. — Tableau général des crédits pour les services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1851. — Situation au 1 ^{er} septembre 1851.	36—43
— N ^o 7. — Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1830 à 1851, établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les frais réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus	46—47
— N ^o 8. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1851 inclusivement	50—55
— N ^o 9. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1851 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices	58—59
— N ^o 10. — Aperçu général de la Dette constituée à la date du 1 ^{er} mai 1851, pour les Dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1851, pour les Dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août 1851, pour la Dette à 5 p. 0/0	62—65